ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 117029

Texte de la question

M. Rodolphe Thomas souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inconvénients pour les retraités du règlement trimestriel des prestations de vieillesse versées par les régimes complémentaires de retraite. Dans un souci de meilleure gestion budgétaire, de nombreux retraités aux revenus modestes souhaiteraient obtenir la mensualisation de leur retraite complémentaire, tout comme leur pension de base. En effet, il apparaît que le versement trimestriel des pensions complémentaires de retraite constitue un mode de paiement inadapté au regard des difficultés de certaines personnes âgées pour lesquelles la multiplication des modes de versement ne fait qu'alourdir la bonne gestion de leur budget en accentuant ainsi leur dépendance à autrui. Conscient que les régimes complémentaires de retraite sont gérés par les partenaires sociaux qui en fixent librement les règles, il souhaite connaître les mesures envisagées pour inciter ces organismes intéressés à fixer mensuellement la périodicité des versements des prestations.

Données clés

Auteur : M. Rodolphe Thomas
Circonscription : Calvados (2e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117029
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 989